



Informations sur l'acquisition du langage

Développement habituel du langage chez l'enfant

Premiers mois

- Babillage
- Vocalisations : «areu»

6-8 mois

- Syllabes répétées
- Vocalise quand on lui parle

12 mois

- Syllabes redoublées
- Premiers mots
- Réagit à son prénom

18 mois

- Mots reconnaissables en situation avec l'objet
- Imité (intonations, bruits, cris d'animaux)
- Fait des discours seul (jargon)
- Comprend des mots et consignes simples

2 ans

- Phrases avec juxtaposition de mots : «papa, pati»
- Parle de lui : «moi» ou prénom
- Montre des parties du corps sur ordre
- Comprend des ordres ou consignes complexes

3 ans

- S'exprime par phrases
- Utilise le «je»
- On peut bavarder avec lui
- Encore quelques difficultés à prononcer des mots complexes : «pestacle», «crain»...
- Chante ou récite des comptines

Contacts 14, 50 et 61

pour le dépistage auditif néonatal en Normandie

Réseau de Périnatalité de Normandie

Antenne de Caen

Standard : 02 31 08 33 26

Courriel : audition145061@perinat-normandie.fr

CHIC Alençon-Mamers

25 rue de Fresnay
61000 ALENÇON

Maternité : 02 33 32 30 30
(poste 333 42)

CH Public Du Cotentin

46 rue du Val de Saire
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Néonatalogie :
02 33 20 70 00 (standard)

CAMSP d'Alençon La Providence

103 chemin des Planches
61000 ALENÇON

Ligne directe : 02 33 26 40 84

CH Eure-Seine (Évreux)

Rue Léon Schwarzenberg
BP 83
27015 ÉVREUX cedex

Service ORL : 02 32 33 80 92

CH d'Argentan

47 rue Aristide Briand
61200 ARGENTAN

Maternité : 02 33 12 37 19

CH Jacques Monod

Rue Eugène Garnier
61100 FLERS

Service ORL : 02 33 62 66 04

CH d'Avranches-Granville

Site d'Avranches
59 rue de la Liberté
50300 AVRANCHES

Maternité : 02 33 89 42 09

CH de l'Aigle

10 rue du Dr Frinault
61300 L'AIGLE

Maternité : 02 33 24 95 42

CH Aunay-Bayeux

Site de Bayeux
13 rue de Nesmond
14400 BAYEUX

Maternité : 02 31 51 55 93

CH Robert Bisson

4 rue Roger Aini
14107 LISIEUX

Service ORL : 02 31 61 31 81

Polyclinique du Parc

20 avenue Capitaine Georges Guynemer
14000 CAEN

Maternité : 02 31 82 80 53

CH Mémorial France - États-Unis

715 rue Henri Dunant
50000 SAINT-LÔ

Maternité : 02 33 06 11 12

CHU de Caen

Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN

Maternité : 02 31 27 23 90

Service ORL : 02 31 06 46 38

Vérification de l'audition

des NOUVEAU-NÉS en Normandie



Document d'information à destination des parents

Création : juin 2020. Réédition : décembre 2025 (V4)





Pourquoi dépister ?

La surdité est le handicap le plus fréquent

à la naissance avec une prévalence de 1 à 3/1000 nouveau-nés atteints.

Le dépistage de la surdité est systématique au sein de chaque maternité. Il permet, si nécessaire, une prise en charge précoce de l'enfant malentendant dès l'âge de 6 mois.

Ce dépistage sera réalisé, après accord oral d'au moins un des deux parents et en sa présence.



L'objectif de ce dépistage est la mise en place précoce des meilleures conditions pour favoriser le développement du langage et la communication de l'enfant sourd au sein de la famille.

Ce programme est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Réseau de Périnatalité de Normandie.

Vérification de l'audition des NOUVEAU-NÉS en Normandie

Votre enfant va bénéficier d'un dépistage auditif

Ce test a lieu entre le deuxième et le quatrième jour après l'accouchement. Il est gratuit.



Il est rapide et indolore et consiste à mettre un émetteur récepteur à l'entrée du conduit auditif pour enregistrer l'activité des cellules de l'oreille interne,



et/ou de mettre deux oreillettes autour des oreilles de l'enfant et de coller des électrodes sur la nuque, le front et la partie inférieure du cou.

Résultats

- Si ce test est CONCLUANT, cela confirme la bonne audition de votre enfant à la naissance.
- Si ce test n'est PAS CONCLUANT, cela ne veut pas dire que votre enfant est mal entendant, mais cela nécessitera un contrôle environ 3 semaines après la naissance. Ce contrôle sera réalisé dans un service ORL ou dans votre maternité. Dans ce cas, vous serez convoqués par courrier ou par téléphone et nous insistons pour que vous répondez positivement à cette convocation dans l'intérêt de votre enfant.
- Si votre enfant n'a pas pu être testé avant sa sortie de la maternité, vous recevrez une convocation par le service ORL ou la maternité.

Informations sur vos données personnelles

Le dépistage auditif néonatal implique la collecte de données relatives à la santé de votre enfant ainsi que de données personnelles vous concernant pour assurer le suivi de votre enfant et nous permettre de vous recontacter si besoin. Ces données sont transmises de manière sécurisée au centre régional de dépistage néonatal (CRDN CHU de Caen) puis complétées si besoin et analysées par le Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN) qui est responsable de leur traitement.

Vous trouverez des informations relatives à ce traitement et à vos droits sur le site Internet du RPN

<https://www.perinat-normandie.fr/politique-de-confidentialite/>

Nous souhaitons insister sur un dernier point: un test CONCLUANT bien que très rassurant ne permet pas d'affirmer que l'enfant n'aura jamais de problème auditif et tout doute sur l'audition de votre enfant, quelque soit son âge, devra vous amener à consulter un médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie (ORL).

De même, en cas de surdité importante (appareillage auditif) chez un membre de votre famille, il est souhaitable de faire suivre votre enfant, (même en cas de test rassurant à la maternité), par un médecin ORL, tous les 6 mois, jusqu'à l'âge de trois ans.

Nous comptons sur votre compréhension et votre participation pour la réalisation de ce test.

Les équipes soignantes de maternité, de néonatalogie et d'ORL.